

Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 059-215900747-20260428-362026-DE

S<sup>2</sup>LOW

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

36/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, LENGLET L, CREVISIER F, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d’Affichage : 30/04/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Secrétaire de séance**

DELIBERATION

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Conformément aux articles 2121-15 et L5211-1 du CGCT, il y a lieu de nommer un secrétaire qui pourra être secondé par des auxiliaires. Cette désignation est la première question à l'ordre du jour.

Madame GAVE N, adjointe de la commune, est désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal, Madame LOZE Valérie est son auxiliaire.

En outre, conformément à l'article L2121-15 du CGCT les membres du conseil municipal sont invités à valider le procès-verbal de la réunion du 26 mars 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

ADOpte à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE



Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 30/04/2026



Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 18

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 059-215900747-20260428-372026-DE



Maison Médicale  
Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

37/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six , le vingt-huit avril à vingt heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, LENGLET L, CREVISIER F, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S  
M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D  
M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d’Affichage : 30/04/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Compte Financier Unique – maison médicale**

DELIBERATION

Il est précisé que lors de l’adoption du CFU, le nouveau maire élu peut présider la séance dans laquelle le CFU est débattu et peut également participer au vote, dans la mesure où le débat sur le CFU vise à approuver la gestion du maire en fonction durant l’exercice précédent.

Le II de l’article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l’article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l’exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu’au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget de la maison médicale de l’exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M Le Maire s’est exécuté du 01/01/25 au 31/12/25 pour les opérations de la section d’investissement et du 01/01/25 au 31/12/25 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses 47 755 € Recettes 41 899.31 € Pas de RAR

Résultat de l’exercice d’investissement – 5 855.69

Résultat antérieur reporté – 41 899.31

Résultat cumulé au 31/12/2025 - 47 755

Fonctionnement : Dépenses 24 414.39 € Recettes : 99 989.35€

Résultat de l'exercice de fonctionnement + 75 574.96

Résultat antérieur reporté + 142 010.27

Résultat cumulé au 31/12/2021 + 217 585.23

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025.

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président de séance :

VOTE

( Sans le vote par procuration de M OLIVIER ancien maire)

Pour 14

Contre /

Abstention 4

APPROUVE à le CFU du budget de la maison médicale pour l'année 2025.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE



Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 30/04/2026

Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 18

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 059-215900747-20260428-382026-DE



Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

38/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six , le vingt-huit avril à vingt heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, LENGLET L, CREVISIER F, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d’Affichage : 30/04/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Compte Financier Unique – Budget général**

DELIBERATION

Il est précisé que lors de l'adoption du CFU, le nouveau maire élu peut présider la séance dans laquelle le CFU est débattu et peut également participer au vote, dans la mesure où le débat sur le CFU vise à approuver la gestion du maire en fonction durant l'exercice précédent.

Le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le compte financier unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

Le budget de la maison médicale de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M Le Maire s'est exécuté du 01/01/25 au 31/12/25 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/25 au 31/12/25 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Investissement : Dépenses 1 014 346.79 € Recettes 404 805.97 €

Résultat de l'exercice d'investissement - 609 540.82

Résultat antérieur reporté + 190 206.83

Restes à réaliser solde – 352 694.00

Résultat cumulé au 31/12/2025 - 772 027.99

Fonctionnement : Dépenses 1 559 100.25 € Recettes : 1 792 817.57 €

Résultat de l'exercice de fonctionnement + 233 717.32

Résultat antérieur reporté + 749 572.09

Résultat cumulé au 31/12/2025 + 983 289.41

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025.

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le Président de séance :

VOTE

( Sans le vote par procuration de M OLIVIER ancien maire)

Pour 14

Contre /

Abstention 4

APPROUVE à le CFU du budget de la maison médicale pour l'année 2025.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE

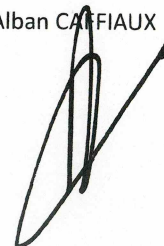


Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 30/04/2026

Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 059-215900747-20260428-392026-DE



Maison Médicale  
Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

39/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENNGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, LENGLET L, CREVISIER F, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S  
M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D  
M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENNGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d'Affichage : 30/04/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation du résultat – Maison médicale**

**DELIBERATION**

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

<b>Section de fonctionnement</b>	<b>Section d'investissement</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>
Dépenses de l'exercice : 24 414.39 €	Dépenses de l'exercice : 47 755 €
Recettes de l'exercice : 99 989.35 €	Recettes de l'exercice : 41 899.31 €
Résultat de l'année : + 75 574.96 €	Résultat de l'année : - 5 855.69 €
<b>Résultats antérieurs</b>	<b>Résultats antérieurs</b>
Excédent : 142 010.27 €	Excédent : /
Déficit : /	Déficit : 41 899.31 €
Résultats cumulés clôture : + 217 585.23 €	Résultats cumulés clôture : - 47 755 €
Restes à réaliser Dépenses : /	Restes à réaliser Dépenses : /
Restes à réaliser Recettes : /	Restes à réaliser Recettes : /
Résultats corrigés clôture : + 217 585.23 €	Résultats corrigés clôture : - 47 755 €
<b>RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE 1068 : 47 755 €</b>	
<b>RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE R002 : 169 830.23 €</b>	
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE : 169 830.23 €</b>	

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215900747-20260428-392026-DE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour 15

Contre /

Abstention 4

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N GAVE'.

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026  
Après envoi en Sous-Préfecture le 30/04/2026

Le Maire,

Alban CAFFIAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alban CAFFIAUX'.



Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

40/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, LENGLET L, CREVISIER F, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d’Affichage : 30/04/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Affectation du résultat – budget général**

**DELIBERATION**

En application de l'article L. 5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CFU et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Après avoir entendu le compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>
Dépenses de l'exercice : 1 559 100.25 €	Dépenses de l'exercice : 1 014 346.79 €
Recettes de l'exercice : 1 792 817.57 €	Recettes de l'exercice : 404 805.97 €
Résultat de l'année : + 233 717.32 €	Résultat de l'année : - 609 540.82 €
<b>Résultats antérieurs</b>	<b>Résultats antérieurs</b>
Excédent : 749 572.09 €	Excédent : 190 206.83
Déficit : /	Déficit : /
Résultats cumulés clôture : + 983 289.41 €	Résultats cumulés clôture : - 419 333.99 €
Restes à réaliser Dépenses : /	Restes à réaliser Dépenses : 1 007 951
Restes à réaliser Recettes : /	Restes à réaliser Recettes : 655 257
Résultats corrigés clôture : + 983 289.41 €	Résultats corrigés clôture : - 772 027.99 €
<b>RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE 1068 : 772 027.99 €</b>	
<b>RÉSULTAT À AFFECTER AU COMPTE R002 : 211 261.42 €</b>	
<b>RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE : 211 261.42 €</b>	

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 059-215900747-20260428-402026-DE



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour 15

Contre /

Abstention 4

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N GAVE'.

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 30/04/2026

Le Maire,

Alban CAFFIAUX

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alban CAFFIAUX'.



Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 059-215900747-20260428-412026-DE

S<sup>2</sup>LO

Maison Médicale  
Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

41/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENNGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, LENGLET L, CREVISIER F, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENNGHIEN G

Absents : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d'Affichage : 30/04/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Budget primitif – Maison médicale**

DELIBERATION

M. le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 111 055 € ; Recettes : 111 055 € ;

Fonctionnement : Dépenses : 236 631 € ; Recettes : 236 631 € ;

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et délibéré :

VOTE

Pour 15

Contre /

Abstention 4

APPROUVE le budget primitif de la maison médicale pour l'année 2026.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE

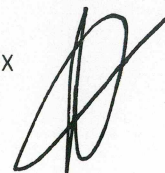


Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 30/04/2026

Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 059-215900747-20260428-422026-DE

S<sup>2</sup>LO

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

42/2026

COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, LENGLET L, CREVISIER F, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :  
M MORELLE a donné procuration à M GRAS S  
M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D  
M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d’Affichage : 30/04/2026

OBJET DE LA DELIBERATION : Budget primitif – Budget général

DELIBERATION

M. le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante :

Investissement : Dépenses : 1 762 465 € ; Recettes : 1 762 465 € ;

Fonctionnement : Dépenses : 1 865 740 € ; Recettes : 1 865 740 € ;

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le maire et délibéré :

VOTE

Pour 15

Contre /

Abstention 4

APPROUVE le budget primitif de la maison médicale pour l'année 2026.

Pour une bonne information et afin de faciliter la compréhension des tiers, conformément à l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales, est annexée à la présente une note de présentation brève et synthétique.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE



Le Maire,

Alban CAFFIAUX

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 30/04/2026


Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 059-215900747-20260428-432026-DE



Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

43/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, OLIVIER J, LENGLET L, CREVISIER F, LEFORT D, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, MORELLE L, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d'Affichage : 30/04/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Vote des taxes directes locales**

DELIBERATION

M. le Maire expose au conseil municipal :

Celui-ci doit déterminer les taux d'imposition de l'année 2026.

M. le Maire propose de ne pas augmenter les impôts.

<b>Taux 2026</b>	
Foncier Bâti	38.13 %
Foncier Non Bâti	50.09 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	15.93 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Résultat du vote : Pour à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 30/04/2026

Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 18

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 059-215900747-20260428-442026-DE



Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

44/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six , le vingt-huit avril à vingt heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, OLIVIER J, LENGLET L, LEFORT D, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, MORELLE L, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGGHIEN G

Absents : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT, Madame CREVISIER

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d'Affichage : 30/04/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Médailles du travail**

DELIBERATION

Monsieur le Maire expose au conseil qu'une remise de diplôme de la médaille du travail est organisée habituellement au 1<sup>er</sup> mai à la salle des fêtes.

Le maire propose de remettre une prime aux récipiendaires.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'accorder une prime exceptionnelle de 50 euros aux médaillés du travail suivants :

Mesdames LORRIAUX T, FONTAINE A, CREVISIER F

Messieurs MICHAUX F, HUTIN J-C, PROUVEUR D

DIT que cette dépense sera inscrite au budget.

VOTE Pour à l'unanimité

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE

Acte rendu exécutoire le 30/04/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 30/04/2026

Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

45/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six , le vingt-huit avril à vingt heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, OLIVIER J, LENGLET L, CREVISIER F, LEFORT D, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, MORELLE L, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d’Affichage : 06/05/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Admissions en non valeur**

DELIBERATION

Le Maire expose au Conseil Municipal que des titres de recette émis par l'ancien service des eaux n'ont pu être recouverts auprès de redevables, de même que certains loyers.

A la demande du Trésor Public de Caudry, il est proposé d'admettre ces titres en non-valeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE

Pour à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'état d'admission en non-valeur ( eau ) n°8072500833 pour un montant total de 433.43 € et l'état d'admission en non-valeur n°8160700633 pour un montant total de 2 276.22 € ( loyers ).

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE



Acte rendu exécutoire le 06/05/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 06/05/2026

Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 059-215900747-20260428-4620262-DE

S'LO

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

46/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, OLIVIER J, LENGLET L, CREVISIER F, LEFORT D, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, MORELLE L, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d'Affichage : 06/05/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Convention Fonds FPRNM – Travaux phase 2**

DELIBERATION

M le Maire rappelle que la commune a déjà signé avec la DDTM une convention cadre attributive de subvention d'investissement, pour l'acquisition du bien au 16 rue de la République exposé à un risque exceptionnel majeur.

Une phase 2 est prévue et portera sur la démolition du bien précité, sur la consolidation du mur mitoyen préservé et sur la remise en état du terrain du bien.

Une deuxième convention est donc soumise au conseil. Celle-ci fixe les conditions par lesquelles la mairie de Bertry réalisera l'opération de traitement du bien précité, de limitation des accès et de remise en état du terrain ainsi que des modalités par lesquelles l'état apportera sa participation financière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité

AUTORISE M Le Maire à signer la deuxième convention cadre attributive de subvention d'investissement, pour les travaux du bien sis 16 rue de la République exposé à un risque exceptionnel majeur, ainsi que les pièces qui pourraient y être rattachées.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE



Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Acte rendu exécutoire le 06/05/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 06/05/2026

Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 059-215900747-20260428-472026-DE

S<sup>2</sup>LO

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

47/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGHIE N G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, OLIVIER J, LENGLET L, CREVISIER F, LEFORT D, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, MORELLE L, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGHIE N G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d’Affichage : 06/05/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Correspondant défense**

DELIBERATION

Selon les directives ministérielles, chaque commune doit se doter d'un correspondant défense afin de développer les liens entre la nation et ses forces armées et de promouvoir l'esprit de défense auprès de la population.

Le correspondant défense doit obligatoirement être un élu du conseil municipal. Il peut se faire assister d'une personne extérieure dont les connaissances ou l'expérience peuvent s'avérer utiles à l'exercice de ses missions.

En conséquence il est proposé au conseil municipal de procéder à l'appel de candidature.

Monsieur Alban CAFFIAUX, Maire est candidat

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

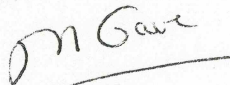
PROCLAME Monsieur Alban CAFFIAUX, maire, correspondant défense de la commune de Bertry.

DIT que Monsieur CRESSIN Pascal ancien gendarme pourrait assister le correspondant.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE



Acte rendu exécutoire le 06/05/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 06/05/2026

Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 059-215900747-20260428-482026-DE

S<sup>2</sup>LO

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

48/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, OLIVIER J, LENGLET L, CREVISIER F, LEFORT D, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, MORELLE L, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d'Affichage : 06/05/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Réfèrent Emploi**

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Cambrésis Emploi souhaite poursuivre l'opération de maillage territorial à travers le réseau des élus référents emploi afin d'assurer un relais local dédié à la formation et à l'emploi pour les administrés. Il convient donc de désigner un élu pour cette fonction

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

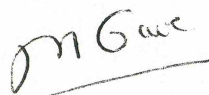
DESIGNE Madame CREVISIER Florence comme élue référente Cambrésis Emploi.

VOTE : Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE

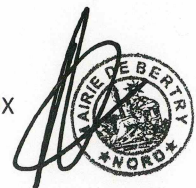


Acte rendu exécutoire le 06/05/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 06/05/2026

Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

49/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six , le vingt-huit avril à vingt heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENNGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, OLIVIER J, LENGLET L, CREVISIER F, LEFORT D, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, MORELLE L, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENNGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d’Affichage : 06/05/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Convention de servitude Enedis**

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'Enedis doit procéder à des travaux pour le compte de la SNCF et qu'il y a nécessité pour cela de passer dans la parcelle cadastrée ZK 77 de la commune. Les travaux consisteront à poser une canalisation souterraine, des bornes de repérage si besoin et pose de coffrets. Une convention de servitudes pour ouvrages souterrains est proposée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE : Pour à l'unanimité.

AUTORISE le Maire à signer la convention de servitude précitée avec ENEDIS.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE



Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Acte rendu exécutoire le 06/05/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 06/05/2026

Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 059-215900747-20260428-505056-DE

S<sup>2</sup>LOW

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

50/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six , le vingt-huit avril à vingt heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, OLIVIER J, LENGLET L, CREVISIER F, LEFORT D, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, MORELLE L, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d’Affichage : 06/05/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Accroissement saisonnier d’activité**

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l’assemblée qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité aux services techniques, en espaces verts et travaux de bâtiments.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE : Pour à l’unanimité.

DECIDE de la création d’un emploi non permanent d’agent technique au grade d’adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité pour une période de 6 mois allant du 15 juin 2026 au 14 décembre 2026.

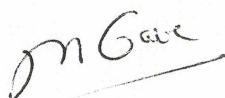
Cet agent assurera les fonctions d’agent technique polyvalent à temps complet. Sa rémunération sera calculée par référence à l’indice brut 367 échelle C1 du grade de recrutement.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE



Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Acte rendu exécutoire le 06/05/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 06/05/2026

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

51/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six , le vingt-huit avril à vingt heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, OLIVIER J, LENGLET L, CREVISIER F, LEFORT D, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, MORELLE L, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d’Affichage : 06/05/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Commission communale des impôts directs**

DELIBERATION

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Par conséquent, suite aux récentes élections Municipales, il convient de constituer une nouvelle commission. Outre le Maire, cette commission comporte huit commissaires titulaires et huit suppléants. Il convient de proposer une liste de contribuables en nombre double, soit seize titulaires et seize suppléants.

Le Conseil Municipal, propose la nomination de Commissaires Titulaires :

- |                                |                                         |
|--------------------------------|-----------------------------------------|
| - M. CHATELAIN Marie-Françoise | 1 rue de la République à Bertry         |
| - Mme GALET Christian          | 10 rue du 4 Septembre à Bertry          |
| - Mme DHERBECOURT Marjorie     | 13 rue Emile Zola à Bertry              |
| - M MONTIGNY Christian         | 49 rue Jules Guesde à Bertry            |
| - M PRAZ Hervé                 | 17 rue Gustave Delory à Bertry          |
| - M ANCELET Pierre Marie       | 5 rue du 4 septembre à Bertry           |
| - M GAVE Alain                 | 40 rue Gustave Delory à Bertry          |
| - M DURIEZ Jean-Baptiste       | Rue Pasteur Ferme de la Louvière Bertry |
| - M MARECAILLE Michel          | 3 rue du Maréchal Leclerc à Bertry      |
| - M DUCRON Eric                | 18 rue Marcel Sembat à Bertry           |
| - M FARTEK Philippe            | 34 rue Jean Jaurès à Bertry             |
| - M BOUGOUFA Nourdine          | 7 rue Jean Bracq à Bertry               |
| - M BOITTIAUX Jean-Pierre      | 9 place Anatole France à Bertry         |
| - M PARENT Jean-Marie          | 40 rue Jeanne d’Arc à Bertry            |
| - M BRANCOURT Joel             | 82 rue Gustave Delory à Bertry          |
| - M RICHEZ Jean-Marie          | 31 chaussée Brunehaut à Maurois         |

.../...

Suite de la délibération du 28 avril 2026  
Objet : Commission Communale des Impôts Directs

Commissaires Suppléants :

- |                           |                                 |
|---------------------------|---------------------------------|
| - M. MAUDENS Patrick      | 12 rue Parmentier à Bertry      |
| - M GIBOT Thierry         | 5 rue Gl Guy Delfosse à Bertry  |
| - M MOIRET Michel         | 8 rue de Busigny à Bertry       |
| - M POULAIN Bernard       | 15 rue Viviani à Bertry         |
| - M FONTAINE Jean-Charles | 2 rue Busigny à Bertry          |
| - M GERGAUD Fabienne      | 2 rue Ampère à Bertry           |
| - M BELOT Jacques         | 12 rue Emile Zola à Bertry      |
| - M GOUSSEN Christian     | 2 rue Poulain Richez à Bertry   |
| - M WATREMEZ Jean-Pierre  | 4 rue Jean Bart à Bertry        |
| - M BURLION Jacques       | 7 rue Curie à Bertry            |
| - M BOITTIAUX Jean-Pierre | 9 place Anatole France à Bertry |
| - M PRUVOT Loic           | 17 rue Emile Zola à Bertry      |
| - Mme MARESSE Hélène      | 2 place Fiévet à Bertry         |
| - M ENDERLE Christophe    | 21 rue Victor Hugo à Bertry     |
| - M DENICOURT Francis     | 13 rue Diderot à Bertry         |
| - M MONTIGNY Fabrice      | 30 rue de l'Egalité à Bertry    |

VOTE : Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE



Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Acte rendu exécutoire le 06/05/2026  
Après envoi en Sous-Préfecture le 06/05/2026

Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le

ID : 059-215900747-20260428-522026-DE

S<sup>2</sup>LO

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

52/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, OLIVIER J, LENGLET L, CREVISIER F, LEFORT D, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, MORELLE L, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d’Affichage : 06/05/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Vérifications périodiques des bâtiments**

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe le conseil que la commune dispose, dans le cadre de la vérification réglementaire annuelle des bâtiments, d'un contrat qui est arrivé à échéance. Un nouveau contrat est proposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE Pour à l'unanimité

DONNE son accord pour attribuer à la société Bureau Véritas la vérification réglementaire des bâtiments : installations électriques, chauffage, ventilation, installations gaz, moyens de secours et sécurité incendie.

AUTORISE le maire à signer le contrat de vérification périodique avec cet organisme.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE



Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Acte rendu exécutoire le 06/05/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 06/05/2026

Nombre de membres :  
Afférents au conseil municipal : 19  
En exercice : 19  
Qui ont pris part à la délibération : 19

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 059-215900747-20260428-532026-DE

S'LO

Département du NORD  
Arrondissement de CAMBRAI  
Canton du CATEAU

53/2026

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 28 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six , le vingt-huit avril à vingt heures , le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie, sous la présidence de Monsieur Alban CAFFIAUX, maire

Secrétaire de Séance : GAVE N

Présents : CAFFIAUX A, GAVE N, BOISDENGGHIEN G, FOUREZ A, FONTAINE A, CACHEUX A, DUMEZ D, ANCELET A, OLIVIER J, LENGLET L, CREVISIER F, LEFORT D, DMYTRUS C, LECLAIRE L, GABET A, ZWIERZYNSKI E, MORELLE L, GRAS S, BOCQUET A

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MORELLE a donné procuration à M GRAS S

M OLIVIER J a donné procuration à M DUMEZ D

M LEFORT D a donné procuration à M BOISDENGGHIEN G

Absent : Messieurs MORELLE, OLIVIER, LEFORT

Date de la Convocation : 20/04/2026

Date d'Affichage : 07/05/2026

**OBJET DE LA DELIBERATION : Jeu des 1000 euros**

DELIBERATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la radio France Inter recherche des communes qui accepteraient de recevoir le jeu des 1000 euros pour leurs enregistrements. Ce jeu porte des questions de culture générale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE M le Maire à proposer la candidature de la commune de Bertry pour recevoir le jeu des 1000 euros de France Inter.

VOTE : Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire de séance,

Nathalie GAVE



Le Maire,

Alban CAFFIAUX



Acte rendu exécutoire le 07/05/2026

Après envoi en Sous-Préfecture le 07/05/2026